

## **SAINT BAUDILLE DE LA TOUR**

38118 St Baudille de la Tour

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2016**

Ouverture de la séance à 20H30

Appel nominal des conseillers.

#### **Étaient présents:**

Denis THOLLON- Christophe BEAUD- - Martial BONNAVENT- Yvette DEPIERRE- Patricia ENAY- Madeleine GENOT- Bernard LIONNET - Julien MALLAND – Valérie MAYET- Jennifer MOLY- Laurent MURILLON- Gilbert POEX- Laurent RHÔNE - Frédéric ROSTAING.

Absents: Lydie BERGER BY MEYER, excusée, arrivée à 20 heures 43

Départ de Valérie Mayet 23h50, pouvoir donné à Denis Thollon

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance: Patricia ENAY

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2016.

**Voté à l'unanimité des présents.**

Présentation de la communauté de Communes par Monsieur Adolphe Molina, Monsieur Christophe Novotny, et Nora Chebbi jusqu'à 22 heures 50

(le document est consultable sur le site de la mairie dans la rubrique documents à télécharger.)

#### **Achat terrain abribus de Surbaix**

L'abribus est implanté sur un terrain appartenant à un particulier. Une proposition d'achat a été votée au conseil municipal du 21 janvier 2016 à 0,25€ le m<sup>2</sup>.

Le propriétaire souhaite que le tarif soit revu à la hausse soit 0.30€/m<sup>2</sup>. Un courrier en ce sens nous a été notifié. Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

**Voté à l'unanimité des présents.**

#### **Aménagement Etang de Baix**

Les travaux de renforcement de la digue se sont élevés à 12572,00 HT.

La société de pêche a pris en charge l'engazonnement pour un montant de 845,00 HT€.

Pour finaliser les travaux, une barrière de protection est envisagée pour un montant de 845,00€ TTC

La société de pêche avait prévu un budget de 3000€ pour les travaux de la digue. Elle propose d'ajouter 400€ pour financer une partie des barrières.

La commune prendrait en charge la mise en place de ces barrières (soit 445,00€) et la société de pêche réglerait donc 3400,00€ pour la totalité des travaux.

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Présentation de l'association le Sel des Lauzes**

L'association le Sel des Lauzes, basée à Siccieu, est une association basée sur l'échange entre citoyens. La commission association propose de prêter la salle des fêtes au même titre que pour les associations du village.

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Approbation du compte administratif 2015**

Excédent de clôture: + 312 566,58 €

Déficit de clôture: - 27 926,48 €

Résultats des exercices de 284640, 10 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle du conseil.

**Voté pour par les 14 présents.**

### **Approbation du compte de gestion 2015**

Ils reflète le compte administratif 2015

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Approbation du budget primitif 2016**

La commission finances présente le budget article par article :

Section de fonctionnement:

Dépenses : 715 640,00 €

Recettes : 715 640,00 €

Total recettes hors excédent: 430999,90€

Section d'investissement:

Dépenses : 561 190,00 €

Recettes : 561 190,00 €

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Vote des trois taxes**

M. le Maire propose pour cette année le maintien des taux d'imposition des trois taxes.

Taxe d'habitation : 6,25% soit un produit attendu de 52 988 ,00€

Taxe foncière bâtie : 17,25% soit un produit attendu de 87 147,00 €

Taxe foncière non bâtie : 55,35% soit un produit attendu de 13 007,00 €

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Feu d'artifice de la «vogue»**

Le prestataire et les prestations restent les mêmes.

Coût total: 1500,00€

Participation du club des jeunes: 500,00€

Reste à charge de la commune: 1000,00€

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Convention d'utilisation du service de cartographie en ligne avec le SEDI**

Cette convention permettra d'intégrer gratuitement les données du SEDI (éclairage public...) au logiciel SIMAP.

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Délégation de pouvoir donnée au maire pour ester en justice**

Le tribunal administratif a donné gain de cause à un ancien salarié de la collectivité concernant sa non-titularisation, la commune devrait le réintégrer depuis juillet 2013. La commune a la possibilité de se pourvoir en appel.

M. le Maire demande que le conseil municipal lui donne délégation générale pour ester en justice au titre de l'article 2132-1 du code général des collectivités territoriales concernant le dossier n° 1305828-6.

Cette même personne demande des dommages et intérêts à hauteur de 15000,00€ et attaque la collectivité au tribunal administratif.

Monsieur le Maire demande que le conseil municipal lui donne délégation générale pour ester en justice au titre de l'article 2132-1 du code général des collectivités territoriales concernant le dossier n° 1600321-6.

Une négociation a été entamée avec l'ex-employé. Si elle aboutit, elle sera validée par le tribunal.

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Questions diverses:**

#### **Demande de subvention pour le projet cimetière:**

Les membres de la commission travaux proposent de lancer la rénovation et l'amélioration du cimetière.

Travaux:

Fourniture et mise en place d'un columbarium et d'un jardin du souvenir: 14715,00 € HT

Création d'un ossuaire 2916,67 € HT

Réfection du caveau communal: 1051,17 € HT

Mise en accessibilité des allées du cimetière imposée par l'état: 21100,00 € HT

Il est proposé dans un premier temps de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention et de lancer une consultation pour les travaux cités ci-dessus afin de diminuer le coût de ce projet.

**Voté à l'unanimité des présents.**

#### **Embauche:**

Afin d'aider notre employé communal et favoriser la transmission d'expérience avant son départ en retraite, nous recherchons un agent technique polyvalent.

Missions: Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune: travaux de bâtiment; élagage et taille des arbres, coupe et arrosage des gazons, entretien courant de la voirie, nettoyage, curage des fossés, fauchage, signalisation et sécurité des chantiers, effectuer des opérations de petites manutention.

Profil:

Permis B, éligible au contrat «d'avenir», poste ouvert aux personnes âgées de moins de 25 ans.

Durée du contrat un an renouvelable.

**Voté à l'unanimité des présents.**

### **Changement de prestataire.**

La société SCOLAREST est à ce jour le prestataire pour la cantine, mais quelques soucis ont été décelés.

2 élues sont allées, avec des représentants d'autres communes, voir un nouveau prestataire avec des communes et visiter les locaux. La nourriture est faite sur place, et la société travaille avec des producteurs locaux (bœuf de l'Isère) les fruits et légumes sont de Rhône-Alpes.

De plus le tarif est de 3,14 € au lieu de 3,11€, et les barquettes plastiques sont récupérées par les prestataire et recyclées.

Si l'on décide de changer le prestataire pour la prochaine rentrée, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat

**Voté à l'unanimité des présents.**

**Devant l'heure tardive, il n'y aura pas de questions des membres du conseil ni du public.**

**La séance est levée à 23h56**